



Règlement particulier de la compétition

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

I. ARTICLE 1 : GENERALITES

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro de dossier : **2600996** et sous le nom « **Bad or Good 8** ». Il se déroule les **samedi 31 Octobre et dimanche 01 Novembre** au Gymnase Lucien Lebouc, 22 Avenue Foch 91580 Etrechy. Le tournoi se déroulera sur 5 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD en vigueur au 1^{er} septembre 2026, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD doit être en possession de sa licence compétition en date du 16 Octobre 2026 et ne pas être sous le coup d'une suspension.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est **Philippe Goutry**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.5 Le GEO principal de la compétition est **Dorian JAFFEUX**.
Le GEO Adjoint de la compétition est **Carlos CARDOSO PEREIRA**

II. ARTICLE 2 : SERIES ET TABLEAUX

- 2.1 Le tournoi **Bad or Good 8** est un tournoi National qui s'adresse à tous les joueurs des catégories Minimes, Cadets, Juniors, Séniors et Vétérans classés N2, N3, R4, R5, R6, D7, D8, D9 à la FFBaD.
- 2.2 Les séries proposées sont N2-N3, R4-R5, R6-D7, D8-D9 dans les tableaux de Double Homme, Double Dame et Double Mixte.
- 2.3 Les tableaux de Double Homme et de Double Dame se joueront intégralement le samedi 31 Octobre, et les tableaux de Double Mixte se joueront intégralement le dimanche 01 Novembre.
- 2.4 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules (poules de 3 ou 4 avec 2 sortants par poules dans la mesure du possible) suivie d'une phase en élimination directe.
- 2.5 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x), de diviser une série en plusieurs subdivisions afin de garantir l'homogénéité.
- 2.6 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner ou de supprimer des tableaux.
- 2.7 Les tableaux seront ouverts avec un minimum de 3 paires inscrites en double.

III. ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

- 3.1 Les inscriptions sont ouvertes à partir du **vendredi 04 Septembre à 20h**.
- 3.2 La date limite d'inscription est fixée au **samedi 3 Octobre 2026**. Les classements seront arrêtés à cette date pour la composition des tableaux.
- 3.3 Le nombre maximum d'inscrits est de 350 joueurs.



- 3.4 La date du tirage au sort est fixée entre **vendredi 16 Octobre 2026**. Passé ce délai, les droits d'inscription ne seront remboursés qu'en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif (certificat médical, certificat de travail, ...). Le CPPH sera mis à jour à cette date uniquement pour la définition des têtes de séries et le calcul de la valeur des tableaux. Cette mise à jour n'affectera pas la répartition dans les tableaux sauf exception décidée par le juge arbitre afin de respecter la règle des 1000 points
- 3.5 Les inscriptions se font directement sur BadNet/Ebad. Aucune inscription ne sera par téléphone, par courrier ou par mail.
- 3.6 Le règlement des frais d'inscriptions se fait uniquement via BadNet/Ebad
- 3.7 La prise en compte des inscriptions se fait en mode Standard (prise en compte des inscriptions par date de réception).
- 3.8 Les frais d'inscription s'élèvent à **17€** pour **1 tableau**, **22€** pour **2 tableaux**, 2€ étant reversé à la FFBaD. Toutes inscriptions non payées seront placées automatiquement en liste d'attente.
- 3.9 Pour chaque tableau, le nombre de participant est limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrit (par ordre d'arrivée), une liste d'attente sera constituée. Le non-règlement des inscriptions pourra être un critère pour ne pas prendre en compte ces dernières.
- 3.10 Modalités de surclassement : les demandes de surclassement ne pourront être accordées qu'en cas de modification de leur classement pendant la période d'inscription. En double, un des deux joueurs doit avoir le bon classement. Une liste d'attente sera alors créée et les joueurs seront prévenus
- 3.11 Les joueurs d'une paire jouent obligatoirement dans la série correspondant au classement de la paire à la date limite d'inscription. En cas de changement de classement, supérieur ou inférieur, entre celui renseigné lors de son inscription en ligne et la date de fin de l'inscription, le joueur sera automatiquement reclassé dans la bonne série selon l'ordre de réception de son inscription. Le cas échéant certains joueurs inscrits après pourraient se retrouver en liste d'attente.
- 3.12 La série participative d'un(e) joueur(se) ou d'une paire de double et/ou de mixte devra respecter la règle suivante : dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut être supérieur à 1000 points que le moins bien classé. Exemple : un joueur P11 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D7 ou plus.
- 3.13 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 7h30 à 23h00 et/ou le dimanche de 07h30 à 19h00 et présents à l'heure indiqué sur leur convocation
- 3.14 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant d'une erreur lors de l'inscription sur les outils numériques sont supportées par le joueur et/ou son club en cause.

IV. ARTICLE 4 : FORFAITS

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi **Bad or Good 8** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits. Il doit prévenir et justifier son forfait auprès de l'organisateur, du JA et justifier son forfait sur le site www.myffbad.fr
- 4.2 Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction.
- 4.3 Un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanction si ce dernier n'a pas fait de démarche pour se désinscrire sur au moins l'un deux avant les tirages au sort.



- 4.4 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit (mail) à l'organisateur, dans les plus brefs délais.
Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit justifier son forfait dans les 5 jours suivant la compétition sur le site www.myffbad.fr. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.5 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

V. ARTICLE 5 : DEROULEMENT

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact renseigné numériquement (BadNet). En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom dans les 5 minutes pourra être disqualifié par le juge arbitre et ce quel que soit le niveau de la compétition.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont les RSL3
- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier sera affiché dans la salle et l'ordre des matches et les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi.
- 5.7 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e) Les joueurs disposent de **3 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Les règles relatives aux obstacles seront communiquées par le Juge arbitre en début de compétition.
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers techniques, les officiels techniques et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Contestations : seul le responsable d'un club le jour du tournoi pourra contester auprès du juge-arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.
- 5.12 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents ou autres incidents.
- 5.13 La participation au tournoi **Bad or good 8** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.



- 5.14 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.